

Reçu le :

10 OCT. 2023

Service BIEF

## Demande de création de réserve de chasse et de faune sauvage

En tant que propriétaires et détenteurs du droit de chasse, nous demandons l'approbation de Monsieur le Préfet de la Lozère pour la mise en réserve de la propriété des Monts, à la Malène.

Notre propriété avait déjà été mise en réserve en 1985.

Les terres concernées représentent une superficie de **217 ha 59 a 88 ca** sur le plan cadastral, le relevé de propriété ainsi que le plan au 1:25 000, pièces jointes au dossier.

Nous souhaitons la mise en réserve de notre propriété des Monts dans l'objectif de :

- Favoriser la protection de la faune sauvage et de ses habitats.
- Contribuer à l'observation de la faune sauvage (entretien des sentiers et des mares, postes d'observation, pose de caméra traps)

Nous nous engageons à :

- Maintenir les équilibres écologiques.
- Veiller à ce que le développement d'une espèce animale sauvage ne se fasse pas au détriment des autres espèces présentes sur le site.
- Prévenir les dommages aux activités humaines, notamment aux activités agricoles.
- Faire effectuer, si le besoin s'en fait sentir, la régulation des espèces soumises à un plan de chasse ou un plan de gestion, telles que les sangliers dans le respect de la réglementation en vigueur et dans le cadre de battues décidées par Arrêté Préfectoral.
- Passer un accord avec une société de chasse locale de notre choix, pour l'organisation des battues aux sangliers.
- Signaler et délimiter la propriété des Monts par des panneaux Réserve de chasse aux points d'accès.

Monsieur Jean-Mathieu Laboureur



Madame Claudine Laboureur

